Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-cinq août deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :
Ba Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à LE MERCIER Pierrick).

Absente : RAULT Thérèse

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents** : 17

Secrétaire de séance : Amandine TARDIVEL

2026-08-9 : RESTAURANT SCOLAIRE : CONTRAT DE MAINTENANCE ÉRÉO
9.1– AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Pierrick LE MERCIER, adjoint, informe le conseil municipal qu'il convient de souscrire un contrat de maintenance pour les différents équipements techniques du restaurant scolaire, notamment la ventilation et l'extraction d'air, la hotte, la production d'eau chaude sanitaire (ECS) ainsi que l'adoucisseur d'eau.

Afin de répondre à ce besoin, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de devis. Seule l'entreprise EREO a transmis une proposition. Cette entreprise ayant réalisé les installations techniques du nouveau restaurant scolaire, elle dispose d'une connaissance approfondie des équipements concernés, ce qui permet d'assurer un suivi et une maintenance adaptés.

Le contrat de maintenance est proposé pour une durée d'un an, comprenant une visite annuelle, pour un montant de 3 136,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider le contrat de maintenance avec l'entreprise ÉRÉO pour un montant total de 3 136.80 € TTC.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_9-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 09 septembre 2026
et de la publication le 09 septembre 2026

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)